



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ACADEMIE DELAVEAU

Article 1 – CHAMPS D’APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après dénommées CGV, sont conclues entre les parties : « ACADÉMIE DELAVEAU » qui désigne l’ensemble : Académie Delaveau et Académie Delaveau Espoirs

Et entre toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, de droit privé ou de droit public souhaitant s’engager dans une ou plusieurs prestations fournies par L’ACADEMIE DELAVEAU, ci-après dénommées le Client.

« Convention d’inscription » désigne le contrat de droit privé signé entre L’ACADÉMIE DELAVEAU et le Client qui finance lui-même sa formation.

Article 2 – OBJET ET CHAMPS D’APPLICATION

Toute commande de formation implique l’acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

Article 3 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'ACADÉMIE DELAVEAU fait parvenir au Client, une convention d'inscription. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à L'ACADÉMIE DELAVEAU un exemplaire signé accompagné de toutes les pièces justificatives et règlements correspondants.

Article 4 – DÉLAIS D'INSCRIPTION

Au-delà de la date de démarrage de la formation, le Client ne pourra prétendre à intégrer cette session sauf cas exceptionnels

Article 5 – DÉLAI DE RÉTRACTATION

A compter de la date de signature de la convention d'inscription et du versement des trois mois d'arrhes soit 7 200 euros pour l'Académie Delaveau et 3600 euros pour l'Académie Espoirs, le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours. S'il souhaite se rétracter, le Client est tenu d'en informer L'ACADÉMIE DELAVEAU par lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention de la Directrice de L'ACADÉMIE DELAVEAU

Pendant ce délai, le Client pourra demander le remboursement sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalité.

L'ACADÉMIE DELAVEAU vous remboursera par virement ou chèque. Le remboursement sera effectif au plus tard dans les 14 jours à compter de la date de réception.

Article 6 – TARIF ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Tous nos prix sont indiqués en euros et toutes taxes comprises. Les éventuelles taxes, ainsi que tous les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement choisi par le Client seront à la charge de celui-ci.

Le tarif de l'Académie Delaveau pour une année scolaire, soit 10 mois, de septembre à juin est de 24 000 euros

Le tarif de l'Académie Espoirs pour une année scolaire, soit 10 mois de septembre à juin est de 12 000 euros.

L'Académie propose différentes modalités de règlement, à définir lors de l'inscription. Règlement de la totalité en septembre, par trimestre ou mise en place d'un échancier sur dix mois.

Les arrhes ne sont pas remboursables.

Le règlement des factures mensuelles doit être effectué avant le 5 de chaque mois.

Article 7 – CONDITIONS FINANCIÈRES PRÉVUES EN CAS DE CESSATION ANTICIPÉE DE LA FORMATION OU D'ABANDON EN COURS DE FORMATION

Toute convention d'inscription signée est considérée comme ferme et définitive. Dans l'hypothèse d'une exclusion en cours d'année, pour motif disciplinaire, manque de travail ou d'assiduité, l'intégralité du montant reste due à L'ACADÉMIE DELAVEAU.

L'inscription en septembre vaut pour une année scolaire complète soit dix mois. Tout départ anticipé donnera lieu au règlement des mois restant dus.

L'échancier mensuel proposé ne dispense pas du paiement total si l'académicien ne réalise pas l'année dans son intégralité.

En cas de blessure d'un cheval ou d'un poney pour une durée dépassant un mois, des solutions alternatives seront proposées aux familles concernées.

En cas de blessure réelle et prouvée d'un élève l'empêchant de terminer son année au sein de l'Académie, des aménagements financiers seront proposés aux familles concernées.

Article 8 – MODIFICATIONS DANS LE PROGRAMME

Dans le souci d'améliorer constamment ses programmes, L'ACADÉMIE DELAVEAU se réserve le droit, à tout moment, de changer d'intervenant, de

cours, de planning ou d'apporter toutes modifications au programme dans un souci de qualité pédagogique.

Article 9 : TENUE ET EQUIPEMENT

Les académiciens doivent, pour monter à cheval, adopter une tenue vestimentaire correcte et conforme aux usages traditionnels de l'équitation française.

Le port du casque est OBLIGATOIRE

Nous vous demandons de porter au maximum les tenues, tapis, accessoires divers de nos partenaires.

ARTICLE 10 : SÉCURITÉ :

Interdiction formelle de fumer dans tous les locaux, autour et dans les écuries. Aucun jeu de ballon, vélo, trottinette dans les écuries, ni comportement risquant d'effrayer les chevaux/poneys n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement.

Article 11 – FORCE MAJEURE

L'ACADÉMIE DELAVEAU ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à L'ACADÉMIE DELAVEAU, les désastres naturels, les incendies, la non-obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de L'ACADÉMIE DELAVEAU.

Article 12 – LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les liens entre L'ACADÉMIE DELAVEAU et ses Clients relèvent de la Loi française.

Article 13 – LITIGES

En cas de litige portant sur la validité, l'interprétation, l'exécution ou la rupture de la présente convention, les parties conviennent de soumettre celui-ci au Tribunal de commerce de Paris auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

L'ACADÉMIE DELAVEAU se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales de vente à tout moment.

Article 14 – ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes CGV sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire.

-

A :

le :

Académie Delaveau :

Client :

Académie Delaveau - Association Loi de 1901

5, Chemin du Foyer - 14800 VAUVILLE

Immatriculé sous le numéro : 85347229800019

